

LIQUIDES D'USINAGE STABILITE AU STOKAGE

Page 1/3

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

AVANT-PROPOS

*Ce document est établi par les Groupes PEUGEOT S.A. et RENAULT.
Il ne doit pas être modifié sans une consultation préalable des Services Normalisation de ces deux Groupes.
Il est conforme à l'accord intervenu entre ces Services en DECEMBRE 1982.*

1.OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Cette méthode a pour objet l'évaluation de la stabilité des liquides d'usinage après stockage à différentes températures.

2.PRINCIPE

La stabilité au stockage est déterminée visuellement et par la variation de certaines caractéristiques physico-chimiques du liquide après stockage dans certaines conditions de température et de durée.

Cette caractérisation est effectuée :

- pour les liquides de type entier, sur le produit à l'état de livraison (températures d'essai 40 °C et - 30 °C),
- pour les liquides de type aqueux, sur le concentré à l'état de livraison (températures d'essai 40 °C et - 30 °C).

Une solution, préparée à partir du concentré ayant subi les essais de stockage, est examinée.

3.APPAREILLAGE ET REACTIFS

3.1.ENCEINTE THERMOSTATEE

permettant d'atteindre des températures de 40 °C ± 2 °C à - 30 °C ± 2 °C.

3.2.EPROUVETTES

de 250 ml avec bouchon rodé.

3.3.VISCOSIMETRES

selon norme NF T 60-100.

3.4.VERRERIE ET REACTIFS POUR MESURE DE L'INDICE D'ACIDE TOTAL

selon norme NF T 60-112.

3.5.MATERIEL POUR MESURE DE L'APTITUDE AU MOUSSAGE

selon norme NF T 60-129.

3.6.MATERIEL POUR MISE EN EMULSION OU EN SOLUTION

suivant les méthodes d'essai D65 5202 et D69 1661.

4.MODE OPERATOIRE

4.1.ESSAI A 40 °C

- Prélever 250 ml de liquide concentré ou entier et les introduire dans une éprouvette (3.2).
- Fermer hermétiquement et placer l'éprouvette dans l'enceinte (3.1) à $40\text{ °C} \pm 2\text{ °C}$ pendant 7 jours.
- Laisser l'éprouvette refroidir à une température de $23\text{ °C} \pm 2\text{ °C}$ pendant 24 heures, sans agitation.
- Observer l'aspect du liquide. Effectuer les mesures de caractéristiques :
 - Liquide concentré :
 - limpidité,
 - précipité,
 - formation de "peau",
 - formation de plusieurs phases,
 - odeur,
 - viscosité cinématique à 20 °C (selon § 3.3).
 - Liquide entier : les mêmes que sur le concentré et :
 - indice d'acide (selon § 3.4),
 - moussage (selon § 3.5).
- Dans le cas des concentrés, déterminer l'aptitude à la mise en émulsion ou en solution (selon § 3.6).

4.2.ESSAI A - 30 °C

Mode opératoire identique au § 4.1.

5.PROCES-VERBAL D'ESSAI

Outre les résultats obtenus, le procès-verbal d'essai doit indiquer :

- la référence à la présente méthode,
- la référence du produit,
- le nom du fournisseur,
- la provenance de l'échantillon,
- les détails opératoires non prévus dans la méthode ainsi que les incidents éventuels susceptibles d'avoir agi sur les résultats.